

Séance du comité du SICONA Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à la Maison Communale à Bertrange, salle des cérémonies, le lundi, 10 mars 2025 à 18.30 heures.**

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport de la séance du Comité du 18 décembre 2024 – Approbation.
2. Finances :
 - 2.1. Arrêté provisoire des bilans et des comptes de profits et pertes des exercices 2022 et 2023 – Décisions.
 - 2.2. Plan pluriannuel de financement initial 2025 – Présentation.
 - 2.3. Aménagements extérieurs de l'atelier et du hall pour machines à Kehlen – Fixation de la durée de l'amortissement.
3. Projet d'une éventuelle fusion entre le SICONA Centre et le SICONA Sud-Ouest, pour des raisons de simplification administrative – Présentation, procédure et discussion.
4. Contrats et conventions :
 - 4.1. Convention n° 020/2025 relative à la participation financière de l'État au projet « Ausweitung des Vertragsnaturschutzes in Luxembourg » – Approbation.
 - 4.2. Convention entre la commune de Pétange et le SICONA Sud-Ouest en ce qui concerne la réalisation des prestations de conseiller interne par le dernier, au niveau de la mise en œuvre du Pacte-Nature – Décision.
 - 4.3. Convention de producteur dans le cadre du projet « Natur Genéissen », entre le C.I.G.L. Sanem Asbl. et le SICONA Sud-Ouest - Décision.
5. Avis concernant le projet de loi 8449 portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, portant modification de la loi du 23 août 2023 sur les forêts et portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain émis de commun accord par les bureaux du syndicat et du SICONA-Sud-Ouest à la demande du SYVIVOL – Confirmation.
6. Divers.

Bertrange, le 24 février 2025
Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,
(s.) Marc BISSEN

Le secrétaire,
(s.) Claude ELSÉN

Remarques:

1. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection en la Mairie de Dippach, 11, rue de l'Eglise à Schouweiler. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.
2. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA-Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.**